

guillotine, la mitraille et la fusillade, n'était pas assez encore pour ces avides dévorateurs de l'espèce humaine. Reverchon, Collot et leurs coopérateurs de destruction, accoururent à Paris combattre ce système de clémence que commandaient enfin tant de forfaits ; ils exposèrent toute leur conduite avec l'audace d'un ligre qui compte ses exploits par le nombre des cadavres qu'il a déchirés, et cette horrible conduite obtint de la Convention la sanction d'un décret approbateur. Les députés de cette ville plaintive furent proscrits, et n'échappèrent que par la fuite à un décret d'arrestation, et par la suite à l'échafaud.

Le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), le supplice de Robespierre produisit l'effet de la foudre sur la totalité des citoyens. Dans le sein de la Convention fut proscrit le mot de *Terreur*, mot si cher pour elle pendant dix-huit mois. Tous les partisans du régime révolutionnaire, tous ceux qui lui devaient leur existence, furent consternés, et tous les comités révolutionnaires, les tribunaux et commissions militaires, employèrent leurs derniers moments à lutter comme un assassin de grand chemin, lorsqu'il voit la force armée sur le point de l'atteindre. Lyon, plus que toute autre ville, avait des plaies à fermer ; la presque totalité était comprimée depuis long-temps, car les instruments révolutionnaires avaient frappé sans pitié la classe du peuple comme celle des riches.

Le député Dupuis fils, envoyé peu avant thermidor à Lyon, y fut à cette époque remplacé par Reverchon, qui n'était plus le Reverchon de la Terreur. Après avoir été naguère l'ardent prosélyte de cet affreux régime, on le vit alors faire désarmer les terroristes ; cinq furent arrêtés comme

l'effet de la bombe ; l'une de ces femmes étouffa son enfant avant que de se suicider ; une autre jeta trois de ses enfants dans le Rhône, et s'y jeta après ; un vieillard, à la nouvelle de la mitraille de son fils, se pendit à une poutre ; une jeune fille de seize ans se jeta par la fenêtre d'un sixième étage ; soixante-deux individus périrent en travaillant aux démolitions.